

> Le baromètre du conseil en Évolution Professionnelle dans les Hauts-de-France 2021



LE CEP, C'EST QUOI ?

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est un service gratuit, personnalisé et disponible sur l'ensemble du territoire. Il est accessible à tous, indépendamment de son âge, de son secteur d'activité, de son statut et de sa qualification.

Ce service est délivré en toute confidentialité, au sein des structures habilitées.



DANS LES HAUTS-DE-FRANCE C'EST QUI ?

5 opérateurs délivrent le Conseil en Évolution Professionnelle.

4 OPÉRATEURS DÉSIGNÉS PAR LA LOI

- ☑ l'APEC pour les cadres ;
- ☑ CAP Emploi pour les personnes en situation de handicap ;
- ☑ Les Missions Locales pour les jeunes de moins de 26 ans ;
- ☑ Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi ;

1 OPÉRATEUR RETENU PAR FRANCE COMPÉTENCES DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRE

Dans les Hauts-de-France, il s'agit de Groupement évolution composé de CREFO, ID Formation, Instep et Tingari, pour les actifs occupés.

+ d'Infos : www.mon-cep.org



NOMBRE DE PERSONNES ENTRÉES DANS LE SERVICE EN 2021

233 807

TYOLOGIE DE PUBLIC



49,8%



50,2%



RÉPARTITION PAR :

TRANCHES D'ÂGES

16-24 ANS : 38%

25-44 ANS : 39%

45-54 ANS : 14%

55-70 ANS : 9%

NIVEAUX DE FORMATION

NIVEAU 6 ET 7 : 11%

NIVEAU 5 : 10%

NIVEAU 4 : 33%

NIVEAU 3 : 17%

NIVEAU INFRA : 29%

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

EMPLOYÉS : 67%

OUVRIERS : 17%

CADRES ET PROFESSIONS

INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES : 10%

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES : 6%

Artisans, commerçants, chefs d'entreprises et agriculteurs n'ont pas sollicité le CEP en 2021.



MOTIFS DE SOLLICITATION DU CEP

TRAVAILLER À SON PROJET

PROFESSIONNEL : 53%

FAIRE RECONNAÎTRE OU ADAPTER SES

COMPÉTENCES : 26%

FAIRE LE POINT SUR SA SITUATION

PROFESSIONNELLE : 21%



Pour contacter un conseiller en evolution professionnel : www.mon-cep.org

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Hauts de France



LE CEP, C'EST POUR FAIRE QUOI

Le Conseil en Évolution Professionnelle permet à tout actif de faire le point sur sa situation, et éventuellement de formaliser un projet d'évolution professionnelle, puis d'être accompagné à sa mise en œuvre.

La mobilisation du Conseil en Évolution Professionnelle permet de mieux analyser sa situation professionnelle, son besoin, de mieux définir son projet, de mieux prendre en compte les réalités du marché du travail, de mobiliser les bons dispositifs, les bonnes formations, les bons financements, de prendre contact avec les bons interlocuteurs...

Il peut être sollicité, par exemple, pour :

- Prendre du recul sur sa situation professionnelle,
- Progresser dans son entreprise,
- Évoluer dans sa fonction,
- Préparer son entretien professionnel,
- Mieux articuler sa vie professionnelle avec sa vie personnelle,
- Changer de métier, se reconvertir,
- Identifier ses besoins en compétences,
- Valoriser ses compétences,
- Se former ou trouver la bonne formation,
- Trouver un emploi,
- Reprendre ou créer une activité...



TÉMOIGNAGE D'UN BÉNÉFICIAIRE DU CEP

« Après 9 années passées dans mon entreprise j'avais fait le tour de mon poste, et me posais beaucoup de questions sur ma situation professionnelle et mon épanouissement. J'avais du mal à structurer un projet en tenant compte de mes acquis et de mes besoins. Je me suis rapprochée d'un Conseiller en Evolution Professionnelle qui a su être à l'écoute et nourrir ma réflexion. Il m'a aidé à construire mon projet dans la durée, selon mes besoins et à mon rythme. C'est vraiment un plus de pouvoir partager avec un professionnel en toute confidentialité ! »

Clara - 39 ans

